



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2018

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Albert LEBLANC, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme, M. Gérard HUARD, Mmes Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, Annick GILLES, MM. Paul GARNIER, Alain BELLAY, Stéphane BIGOT, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, MM. Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mme Mélanie BIDAULT, Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, Marc CORNU, Elie LEME, Mme Virginie PLU

Étaient représentés : Mmes Sylvie BLIN, Corinne MERZOUK et M. Aurélien BOUHALLIER, qui avaient donné procuration respectivement à Mmes Annick GUILLAUME, Jacqueline ARCANGER et M. Thibaut MULOT, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : M. Christophe BÉCHU, Mme Nathalie FARCY

Madame Virginie PLU a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2018 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2018-038 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise PIGEON TP LOIRE-ANJOU de Renazé du marché relatif à la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique et l'entreprise BARTHELEMY de Chantepie, sous-traitant pour un montant maximum de 53 895 € HT

DM-2018-039 : Renouvellement d'une convention ECOPASS avec Air liquide France Industrie à compter du 1^{er} novembre 2018 pour une durée de 3 ans et un coût de 216 € TTC

DM-2018-040 : Attribution d'un marché d'un montant de 11 365 € HT à l'entreprise LATP d'Ernée pour des travaux de voirie sur le CR des petites Bretonnières

DM-2018-041 : Attribution d'un marché d'un montant de 20 728 € HT à l'entreprise LATP d'Ernée pour des travaux de voirie sur le CR des Fauvelières – 1^{ère} tranche de travaux – 1^{ère} phase

DM-2018-042 : Attribution d'un marché d'un montant de 29 149,20 € TTC à l'entreprise POIRIER-LETEMPLIER de Mayenne pour l'acquisition d'un broyeur de branches multifonctions

DM-2018-043 : Fixation des tarifs des différentes animations organisées lors des vacances d'automne 2018 par le service jeunesse pour l'accueil de loisirs « les Bizeuls » et « les Châtelets »

DM-2018-044 : Fixation des tarifs des tarifs du service jeunesse – décembre 2018

DM-2018-045 : Signature d'un contrat de services pour la mise en place des échanges sécurisés et du parapheur électronique pour les bordereaux comptables moyennant une redevance annuelle de 240 € HT avec la société BERGER LEVRAULT pour une période de 3 ans.

COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

DEMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS : ADHESION AU SERVICE MUTUALISÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} octobre, les collectivités ont l'obligation de proposer une plateforme de dématérialisation de leurs consultations dont le montant est supérieur à 25 000 €.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics déployée par la Communauté de communes de l'Ernée dans le cadre de sa démarche de mutualisation étant précisé que la Communauté de communes prendra en charge l'intégralité des frais de développement et d'abonnement liés à cette plateforme mutualisée.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PADD DU PLU

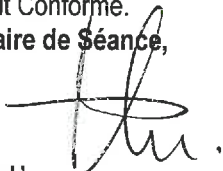
M. LEBLANC, adjoint, rappelle qu'après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes doit s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui sera décliné réglementairement dans le règlement du PLU ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

Un premier projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu en conseil communautaire lors de la séance du 10 juillet 2017. Ce projet a été soumis à l'avis de la population et des services de l'Etat qui ont formulé des observations auxquelles Monsieur le Président entend donner une suite favorable en complétant le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) initial. Il s'agit également de clarifier certains points suite à la définition du projet en phase réglementaire.

Suite à la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) initial et des dispositions ajoutées, Madame le Maire donne la parole aux élus. Le Conseil municipal **prend acte** du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLU de l'Ernée

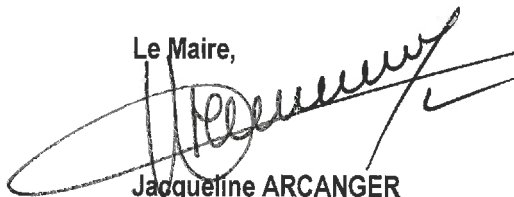
Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Virginie PLU

Le Maire,



Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.